

- Le deuxième axe de la stratégie forestière est la mise en place d'une certification de la gestion durable de la forêt, pour échapper aux critiques des écologistes.
- Le troisième axe est d'élaborer un plan pour l'usage du bois dans la construction.
- Le quatrième axe est de développer l'usage du bois comme source d'énergie.
- Les moyens et les méthodes de mise en œuvre de la stratégie forestière doivent privilégier la négociation et le contrat. Au lieu de multiplier les interdictions et les autorisations, utiliser de préférence les contrats qui associent les propriétaires, les gestionnaires et les usagers.
- Développer l'offre de loisirs et d'éco-tourisme en forêts.
- Protéger les forêts contre les incendies.
- Il est indispensable de mettre en place une structure de transfert des acquis de la recherche pour l'ensemble de la filière forêts-bois.

Si l'on excepte les propositions, non reprises ici, sur le rôle de l'ONF et des contrats Etat-région, qui traitent d'une spécificité française, on peut voir qu'en grande partie la stratégie développée ici peut très bien s'appliquer aux forêts tropicales.

► Claude FREUD
CIRAD-DG/Paris



L'ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX

La vocation de l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT), qui regroupe des pays producteurs et des pays utilisateurs de bois tropicaux, est de mener des réflexions, d'échanger des informations et de développer des politiques sur tous les aspects de l'économie des bois tropicaux dans le monde.

L'OIBT, dont le siège est à Yokohama (Japon), comptait, au 1^{er} janvier 1999, 52 membres plus la représentation de l'Union Européenne. L'ensemble des pays membres représente 75 % des forêts tropicales du monde et assure 95 % du commerce mondial des bois tropicaux.

Cette organisation, plus connue par son sigle anglais ITTO (OIMT, en espagnol), a été créée par l'Accord International sur les Bois Tropicaux (AIBT), sous les auspices de la CNUCED, en 1983, pour une durée limitée.

L'AIBT, à la différence des autres accords sur les produits de base, ne comporte pas de mécanisme régulateur des prix ou de clauses d'intervention sur le marché.

Cet accord a été renégocié, en 1994, pour entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1997 : il est toujours axé sur l'économie mondiale des bois tropicaux et ne doit pas fournir la base d'une discrimination commerciale vis-à-vis des bois tropicaux.

L'accord met en exergue le travail d'élaboration de la politique de l'OIBT. Il entérine l'Objectif An 2000* et crée le fonds pour le Partenariat de Bali destiné à aider les pays membres producteurs à gérer de manière durable leurs forêts tropicales

productrices de bois d'œuvre. Il prend acte de la déclaration officielle, produite à Genève le 21 janvier 1994, à la conclusion des négociations du nouvel accord, aux termes de laquelle 25 pays consommateurs et la Communauté Européenne s'engagent à placer leurs forêts respectives sous gestion durable, à l'horizon de l'an 2000.

L'OIBT considère que la continuité de l'offre de bois tropicaux sur le marché mondial dépend de la qualité de l'information sur le commerce et les places de marché, des méthodes performantes de production et de transformation du bois et de la pérennité des gestions forestières.



FONCTIONNEMENT

L'instance dirigeante de l'OIBT est le Conseil International des Bois Tropicaux (CIBT), qui regroupe tous les pays membres. Comme les autres organisations de produits de base issues

* L'Objectif An 2000 de l'OIBT consiste à faire en sorte que tous les bois tropicaux mis sur le marché international proviennent de sources de production gérées de manière durable, à partir de l'an 2000.

de la CNUCED, l'OIBT compte deux catégories de membres : les pays producteurs et les pays consommateurs (52 pays participants). Le nombre de voix attribuées aux pays producteurs et aux pays consommateurs est identique : 1000. Les nombres de voix des différents membres sont calculés en fonction de leur part de marché et, dans le cas des producteurs, selon la proportion de l'étendue des forêts tropicales sur leur territoire.

La France a, pour 1999, une voix pondérée de 34, ce qui est la deuxième voix la plus importante après le Royaume-Uni (39) dans le cadre de l'Union Européenne. A titre indicatif, le Japon, qui finance à 70 % cette organisation (12 M\$/an) et qui est un grand importateur de bois tropicaux, a la voix pondérée la plus importante (356). Les Etats-Unis n'ont qu'une voix pondérée de 60 mais contribuent au financement de projets à l'OIBT à hauteur de 1,5 M\$ par an.

En dehors de leur contribution annuelle, les pays membres attribuent des financements à l'OIBT sur deux comptes :

- le compte spécial qui sert, à la fois, à financer le fonctionnement général de l'organisation et les projets de développement soumis par les pays producteurs ;

• le fonds de partenariat de Bali qui doit permettre de financer dans les projets forestiers les coûts engagés par les gouvernements pour mettre en application une politique de gestion durable de leurs forêts (besoin en formation, renforcement institutionnel...).

Le CIBT se réunit deux fois par an, une fois au siège à Yokohama et une fois dans un pays producteur d'un des trois continents : Asie, Afrique, Amérique. Des organisations intergouvernementales telles la FAO, le PNUE, la Banque mondiale et l'Organisation africaine des bois y sont accueillies comme observateurs, de même que les représentants des associations et des organismes professionnels, des organisations écologistes, des groupes indigènes et d'autres organismes non gouvernementaux intéressés.

L'OIBT a, à sa tête, un directeur exécutif appuyé par un secrétariat. Trois comités de projets sont chargés des grands domaines qui intéressent la politique et les projets de l'organisation :

- information économique et suivi du marché des bois tropicaux ;
- plantations et gestion des forêts naturelles ;
- industries forestières.

Ces trois comités bénéficient de la collaboration d'un groupe d'experts chargé de l'évaluation des projets et des avant-projets. Le quatrième comité, le Comité financier et administratif, dispense ses avis au CIBT sur

les dossiers budgétaires et sur les autres questions d'ordre financier et administratif relatives à la gestion de l'organisation.



OBJECTIFS ET RÉALISATIONS

Outre l'Objectif An 2000, l'OIBT a les objectifs principaux suivants (liste non exhaustive) dans le cadre du développement durable :

- offrir un cadre pour les consultations internationales afin d'élaborer des politiques pertinentes de l'économie mondiale du bois ;
- promouvoir et appuyer la recherche et le développement en vue d'améliorer la gestion des forêts et l'efficacité de l'utilisation du bois (transformation et production accrues) ;
- stimuler l'industrialisation des pays producteurs ;
- promouvoir l'expansion et la diversification du commerce international des bois tropicaux et en améliorer la distribution des exportations ;
- améliorer l'information sur le marché pour une plus grande transparence ;
- encourager les activités de reboisement et de conservation des forêts, à la fois dans le contexte écologique et dans le contexte du commerce du bois ;
- promouvoir la coopération technique, le transfert de technologie et la capacité des

TABLEAU
LES PROJETS FINANCÉS PAR L'OIBT, DEPUIS SA CRÉATION JUSQU'À FIN 1997

Région	Nombre de projets	Montant total (millions US\$)	Montant moyen par projet (millions US\$)
Afrique	58	21,3	0,37
Asie-Pacifique	87	47,5	0,55
Amérique Latine	102	44,9	0,44
Projet d'intérêt global	98	31,5	0,32

membres à mener l'ensemble de ces objectifs.

L'OIBT œuvre à ces objectifs sur un mode consensuel et suivant deux types d'actions :

- l'élaboration des politiques ;
- les activités des projets qui s'y rattachent.

Dans le domaine de l'élaboration de politiques, l'OIBT prête son concours à des études et à des expertises ; elle organise et accueille des séminaires et réunit des groupes d'experts ; elle synthétise et diffuse des statistiques, et elle élabore des directives et des manuels à l'usage des décideurs et des agents de terrain. Ainsi, l'OIBT est aussi bien connue pour son Objectif An 2000 et ses travaux à caractère pionnier sur les critères et les indicateurs de la gestion durable des forêts tropicales, que pour sa série de directives sur l'aménagement des forêts tropicales et son bulletin trimestriel.

Sans être une agence d'aide au développement, l'OIBT appuie des projets qui représentent un aspect important de ses travaux et qui sont un moyen privilégié d'aider les pays membres à mettre en œuvre des initiatives de fond. Depuis sa création jusqu'à fin 1997, l'OIBT a financé en dix ans 345 projets pour un coût total de 145 millions US\$ (tableau). Les membres peuvent soumettre leurs propositions de projets au CIBT qui les examine et étudie leur financement, dans le cadre d'un cycle de projets convenu. Les projets peuvent constituer des expériences à caractère pilote ou de démonstration, ou bien être des projets de développement des ressources humaines ou des projets de recherche et de développement. Tous les projets sont financés par des contributions volontaires émanant des pays membres.

► Henri-Félix MAÎTRE
CIRAD-Forêt/Baillarguet